

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

15 janvier 2016

RÉPUBLIQUE NUMÉRIQUE - (N° 3399)

Commission	
Gouvernement	

**RETIRÉ AVANT DISCUSSION****AMENDEMENT**

N ° 495

présenté par

M. Coronado, Mme Attard, Mme Abeille, M. Alauzet, Mme Allain, Mme Auroi, M. Baupin, Mme Bonneton, M. Cavard, M. de Rugy, Mme Duflot, M. François-Michel Lambert, M. Mamère, Mme Massonneau, M. Molac, Mme Pompili, M. Roumégas et Mme Sas

-----

**ARTICLE 7 BIS**

Avant l'alinéa 1, insérer l'alinéa suivant :

« I A. – À la seconde phrase du premier alinéa de l'article 15 de la loi n° 78-753 du 17 juillet 1978 précitée, les mots : « à l'article 1<sup>er</sup> » sont remplacés par les mots : « au premier alinéa de l'article L. 300-2 du code des relations entre le public et l'administration ». »

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Correction d'une erreur de référence de la loi n° 78-753, du fait de la création du code des relations entre le public et l'administration.